

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 28 décembre à 17h00, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Laureen REBUT,
- Frédéric MENEAU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Barbara BAZIN,
- Anne-Marie KULMA,
- Didier MARY,
- Alain MARTY

Absents :

- Pierre DELEVALLEZ, pouvoir donné à Michel PATEZ
- Nathalie CORNU

Date de convocation : 17 décembre 2020

M. le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le maire déclare la séance ouverte.
Didier MARY est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2020

M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2020.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Informations :

Toilette handicapé : Les travaux ont commencé dans les anciennes toilettes enfants.

Travaux toiture : Une étude a été lancée pour mettre en place des panneaux photovoltaïques sur la partie de la toiture dégradée au-dessus de l'appartement du 1^{er} étage (en location).

M. le maire donne lecture d'un remerciement et d'une carte de vœux adressés par des habitants.

Recensement : Un certain nombre de foyers n'ont pas répondu au recensement. L'INSEE, malgré un développement réel de la population a ainsi retenu les chiffres suivants :

- Population recensée en 2020 : 262
- Population calculée au 1^{er} janvier 2018 : 270
- Population comptée à part au 1^{er} janvier 2018 : 11

La population légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 est de 281.

Il est regrettable que certaines personnes aient refusé de se faire recenser, car les dotations attribuées par l'état à la commune sont calculées en fonction de la population.

Cosec : Frédéric MENEAU informe le conseil de l'envoi prochainement d'un état des participations financières des communes. Il devra être approuvé par le conseil municipal.

Siège : Lecture partielle du procès-verbal du 11 décembre 2020, notamment le paragraphe concernant les fonds de concours du SIEGE sur le photovoltaïque qui pourrait nous intéresser. Pour rappel jusqu'en 2019, la région de Normandie accompagnait financièrement sous réserve du respect de certaines conditions l'ensemble des projets photovoltaïques. Or, depuis le 04 janvier 2020 les règles d'attribution des aides de la région ont évolué. Dorénavant seront éligibles à cette subvention les projets respectant toujours les mêmes critères économiques mais se situant, essentiellement, dans le périmètre d'un territoire labellisé « En transition énergétique », « 100% Energies renouvelables » ou « Territoires durables 2030 ». Ce qui est le cas pour notre commune qui se trouve sur le territoire eurois : Seine Normandie Agglomération.

Antenne 4G : Nous avons transmis, par lettre aux habitants susceptibles d'être impactées, les coordonnées du chargé d'étude de l'opération 4G.

M. le maire demande au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Délibération 1 : Renouvellement de la convention de déneigement.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le renouvellement de cette convention.

Délibération 2 : Autorisation donnée à M. le maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 3 : Autorisation donnée à M. le maire de louer la salle des fêtes à des personnes étrangères à la commune.

Après discussion et à l'unanimité le conseil municipal décide, d'autoriser la location de la salle des fêtes aux personnes étrangères à la commune moyennant un loyer pour le week-end de 300€.

Délibération 4 : Délégation donnée à M. le maire, pendant toute la durée du mandat de conclure ou de renouveler des conventions avec des organismes extérieures ou des entreprises.

M. le maire informe qu'afin d'éviter de réunir trop souvent le conseil municipal, il serait judicieux de lui accorder une délégation afin de renouveler ou conclure des conventions dont les enjeux ne dépassent pas 500€.

A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le maire à signer des conventions de cette nature.

Délibération 5 : Autorisation de faire payer les clés pour la benne à déchets verts.

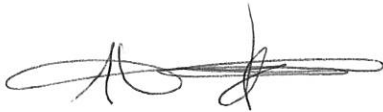
En 2008-2009, l'ensemble des foyers a reçu une clé de l'enclos à déchets verts. Depuis le rétablissement de ce service, la commune est amenée à délivrer des clés en cas de perte ou en cas de non remise de la clé du fait d'un changement de propriétaire.

Face à cette situation, M. le maire propose de faire payer au prix coûtant, soit en 2021, 40€ la reproduction de clé pour les habitants qu'ils l'ont perdu ou non récupéré auprès d'un propriétaire précédent.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette mesure, à effet du 1^{er} janvier 2021, sauf pour les habitants de nouvelles constructions qui bénéficieront de la gratuité pour une première clé.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le maire décide de clore la présente séance à 17h50.

Le Maire,



M. Michel PATEZ